

AGISSONS !

Groupement de locataires

Les groupements de locataires sont engagés pour faire valoir les droits des locataires qu'ils représentent.

Missions principales :

Vérification des charges locatives

ils ont accès aux différents documents et aux contrats, concernant la détermination des charges.

Rencontre avec le bailleur ou gestionnaire

Ils ont un droit de regard sur tout ce qui concerne leur résidence (entretien des parties communes, les provisions de charges...)

Négociation d'accords collectifs

Ils peuvent être habilités à négocier avec le bailleur des améliorations des conditions de logement, des équipements, des services, des travaux, des moyens pour faire baisser les charges.

Au moins 10 % des locataires du groupe d'immeubles concerné.

Affiliation à une organisation siégeant à la Commission Nationale de Concertation

1986 Loi Méhaignerie, 2000 Loi SRU

Adhésion :

Manifestez-vous

À l'aide du coupon ci-joint

Affiliation :

En cours

CONTACTS :

M Leprêtre Rémi

06 67 14 90 96

ou

M Tintillier Cyril

06 08 24 44 58

NOM:

PRENOM:

N° BATIMENT:

N° APPARTEMENT:

DESIRE FAIRE PARTIE DU
GROUPEMENT (ADHESION)

Oui ☐

Non ☐

DESIRE REPRESENTER LES
LOCATAIRES

Oui ☐

Non ☐

**DEPOSER LE COUPON
DE REPONSE**

En boîte aux lettres de :

M Leprêtre Rémi entrée 3 appt 8

Ou

M Tintillier Cyril

Entrée 1 appt 1